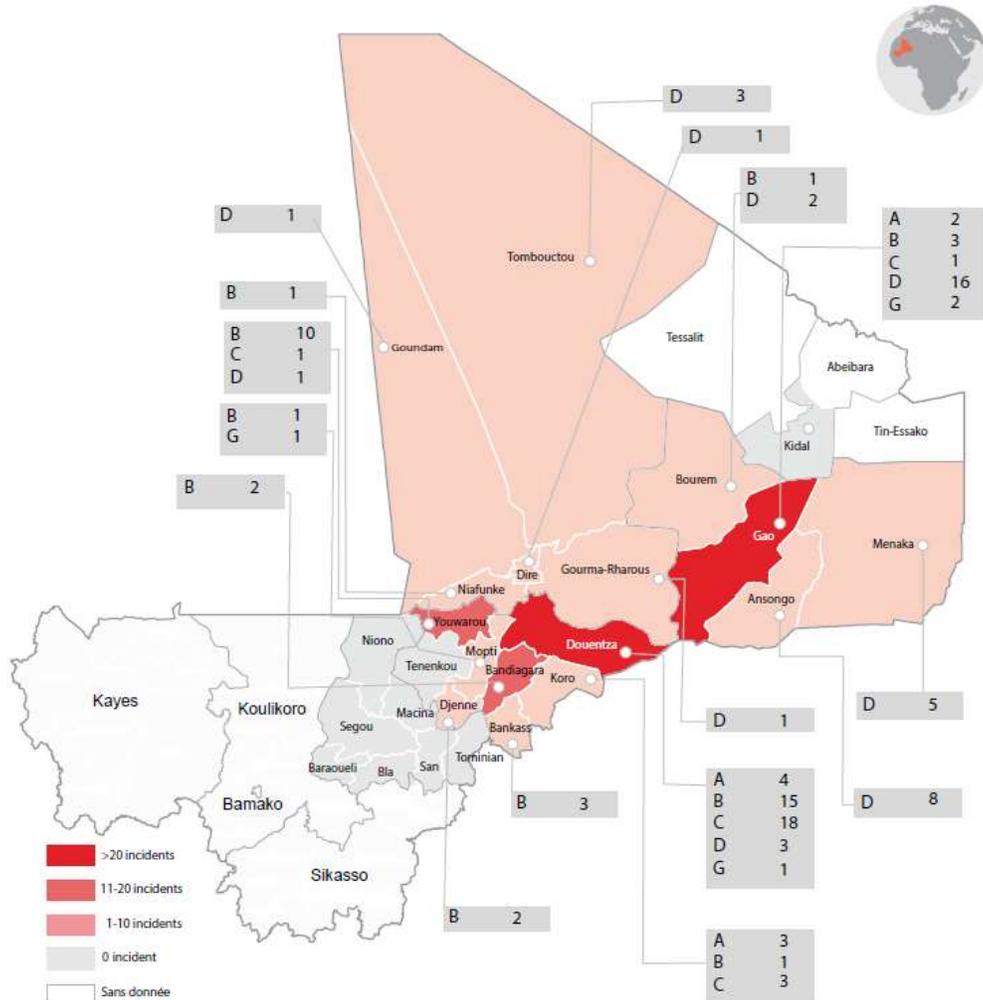


RAPPORT MENSUEL DE MONITORING DE PROTECTION N° 12 - DECEMBRE 2019



- A. Droit à la vie:** Assassinat, Meurtre
- B. Atteintes à l'intégrité physique ou psychique:** Disparition forcée, Torture, Coups et blessure, Menace
- C. Atteinte à la liberté et à la sécurité de la personne :** Arrestation illégale, Séquestration de personnes, Prise d'otage, Enlèvement, Traite, Servitude
- D. Droit à la propriété :** Extorsion, Occupation illégitime des biens, Atteintes aux propriétés publiques et privées, mobilières et immobilières, Pillage, Incendie volontaire, Taxes illégales, Vol
- E. Violences basées sur le genre:** Mariage précoce, Outrage public à la pudeur, Mutilation génitale féminine, Agression sexuelle, Harcèlement sexuel, Discrimination sociale et économique, Lévirat forcé, Violence psychologique, Pratique néfaste
- F. Violence sexuelle liée au conflit (MARA):** Viol, Esclavage sexuel, Prostitution forcée, Mariage forcé, Grossesse forcée, Autre grave forme de violence sexuelle

- G. Atteintes aux droits des enfants:** Exploitation économique d'un enfant, Mariage forcé d'un enfant, Violence et torture sur un enfant, Abus sexuel d'un enfant, Exploitation sexuelle d'un enfant, Trafic d'enfant
- H. Violations graves commises à l'encontre d'enfants (MRM):** Recrutement et utilisation d'enfants par les forces armées ou groupes armés, Meurtre et mutilation d'enfants par les forces armées ou groupes armés, Viol et autre forme de violences sexuelles graves par les forces armées ou groupes armés, Enlèvement par les forces armées ou groupes armés, Attaque/occupation contre les écoles et les hôpitaux par les forces armées groupes armés, Blocage ou refus de l'aide humanitaire à destination des enfants

- I. Mouvement de population :** Mouvement de population forcé

For more information: sanogos@unhcr.org | DENA@unhcr.org

Régions couvertes : SEGOU, MOPTI, TOMBOUCTOU, GAO et KIDAL

I. Aperçu de l'environnement sécuritaire et de protection

L'environnement sécuritaire et de protection des populations civiles reste précaire dans toutes les régions couvertes par le monitoring, bien qu'une diminution générale des incidents collectés ait été observée. Ces incidents se concentrent principalement aux frontières avec le Burkina Faso et le Niger, également fortement touchés par des attaques et des violations. Le mois de décembre a été marqué par la campagne des 16 jours d'activisme pour mettre fin à la violence faite aux femmes, donnant lieu à de nombreuses activités de sensibilisation sur les violences basées sur le genre (VBG).

Dans la région de Mopti, il a été constaté une reprise des incidents causés par des engins explosifs improvisés, affectant tant la population civile (notamment deux femmes et un enfant à Mondoro, cercle de Douentza) que les forces armées nationales et internationales. Des mouvements de population ont été observés, principalement dans le cercle de Douentza où une trentaine de ménages du hameau de Neybatadjè s'est réfugié dans la ville le 11 décembre. Dans le cercle de Youwarou, deux personnes d'une ONG ont été enlevés pendant deux jours. La situation socio-économique reste mauvaise, avec des difficultés d'acheminement des denrées de première nécessité dans certaines zones inaccessibles. Par ailleurs, Mopti a reçu la visite du Premier Ministre accompagné de l'ancien Prédésident Amadou Toumani Touré (dit ATT) le 29 décembre dans le cadre de la préparation du centenaire de la commune. Cette activité a pour objectif de consolider les liens entre les communautés et de contribuer à l'épanouissement des jeunes.

Dans la région de Gao, la présence et les mouvements des groupes armés se sont intensifiés, évoluant à motos dans les communes d'Anchawadi (cercle de Gao), Talataye (cercle d'Ansongo), Ansongo, Ménaka et Bourem. Le mois a été marqué par des actes de criminalité, mais aussi des menaces à l'encontre des villageois avec des ultimatums pour quitter les lieux (notamment Chanache, commune de Talataye). A plusieurs reprises, des radicaux ont empêché les éleveurs daoussahaks d'abreuver leurs animaux en occupant les puits, les menaçant de les chasser de la zone (Intassalatane et Indeliman, commune de Talataye). Le 8 décembre, une rencontre de la communauté songhaï a été organisée à Gao autour du vivre ensemble, en présence de la diaspora. Le 27 décembre, un dialogue intercommunautaire a eu lieu dans le cadre du forum de Tabankort sur la paix. Le 24 décembre, le groupe de travail humanitaire du FONGIM a notifié la suspension de ses activités à Ménaka pour une durée indéterminée, au vu de la situation sécuritaire péjorée par le repli tactique des FAMA.

Dans la région de Tombouctou, les cercles de Gourma-Rharous et Niafunké sont les plus touchés, avec divers actes criminels dans les communes de Gossi et Léré. Plusieurs enlèvements ont été rapportés, dont le secrétaire général du conseil de cercle de Rharous le 7 décembre et le directeur régional des eaux et forêts de Taoudéni le 16 décembre sur la route Léré-Niono. Une série d'attaques par des groupes radicaux ciblant les établissements scolaires classiques a eu lieu, notamment dans les communes de Hamzakoma et Séréré (cercle de Gourma-Rharous) avec quatre directions d'écoles simultanément incendiées le 13 décembre. Ces divers incidents s'expliquent notamment par la présence de bases de groupes radicaux dans le cercle de Gourma-Rharous, rendant l'accès humanitaire complexe.

Dans la région de Ségou également, plusieurs enlèvements ont marqué le mois, dont le sous-préfet de Farako (cercle de Ségou). Suite à des menaces par téléphone, des écoles ont été obligées de fermer leurs portes, notamment dans la commune de Molodo (cercle de Niono). Dans le village de Kôrô (cercle de San), la population se plaint de la violation d'accords intercommunautaires constitués en vue de prévenir les conflits internes par des Donzos, qui seraient à l'origine d'enlèvements et de taxes.

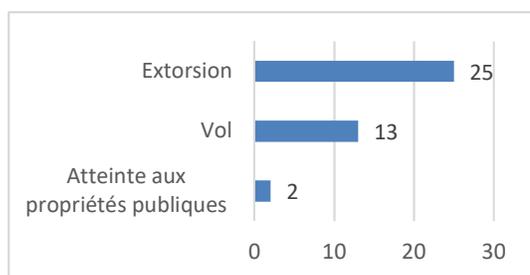
A l'image des mois précédents, la région de Kidal est restée relativement calme, du fait de l'occupation des gens sur les sites miniers. Néanmoins, le mois a été marqué par la décision du gouvernement malien de déclarer le chef de bureau français de la MINUSMA à Kidal *persona non grata* le 10 décembre, suite à un discours mal interprété. Ce signe fort à l'égard de la MINUSMA et de la France, différent du soutien habituel des autorités, vient s'ajouter aux manifestations régulières de la population, principalement à Bamako, demandant un départ des forces étrangères du Mali depuis plusieurs mois.

II. Tendances par incident

Au cours du mois de décembre, 115 incidents de protection individuels ont été documentés, ce qui représente une diminution de 26 incidents (18%) par rapport au mois précédent. Les incidents relevés sont constitués majoritairement (89%) d'atteintes au droit à la propriété (40), d'atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique (38) et d'atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne (24). Le reste des incidents relève d'atteintes au droit à la vie (9) et d'atteintes au droit des enfants (4).

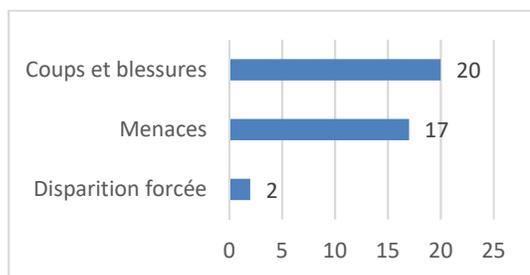
134 rapports supplémentaires, couvrant une situation et non une personne, ont été transmis au travers de flash portant sur 141 incidents. Ces informations n'ayant pas pu être documentées par les moniteurs pour des raisons de sécurité, d'accès aux victimes ou de volonté de ces dernières, elles ne sont pas prises en compte dans le présent rapport mensuel. Les rapports flash font principalement état d'atteintes au droit à la propriété (61) et d'atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique (27).

a) Atteintes au droit à la propriété



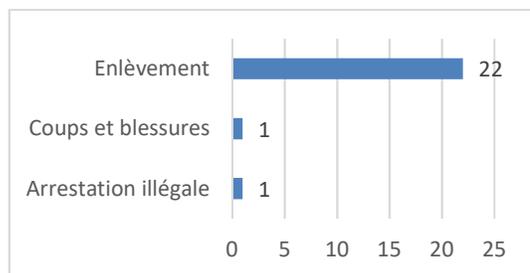
35% des incidents documentés sont des atteintes au droit à la propriété. La région de Gao enregistre le plus grand nombre de cas (75% ; 30 incidents), principalement dans les communes de Gao et Ménaka. Les régions de Tombouctou (15% ; 6) et Mopti (10% ; 4) se trouvent en seconde et troisième position.

b) Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique



33% des incidents documentés sont des atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique. La région de Mopti enregistre le plus grand nombre de cas (87% ; 33 incidents), principalement dans les communes de Korarou (cercle de Douentza) et Youwarou. Les régions de Gao (10% ; 4) et Tombouctou (3% ; 1) se trouvent en seconde et troisième position.

c) Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne



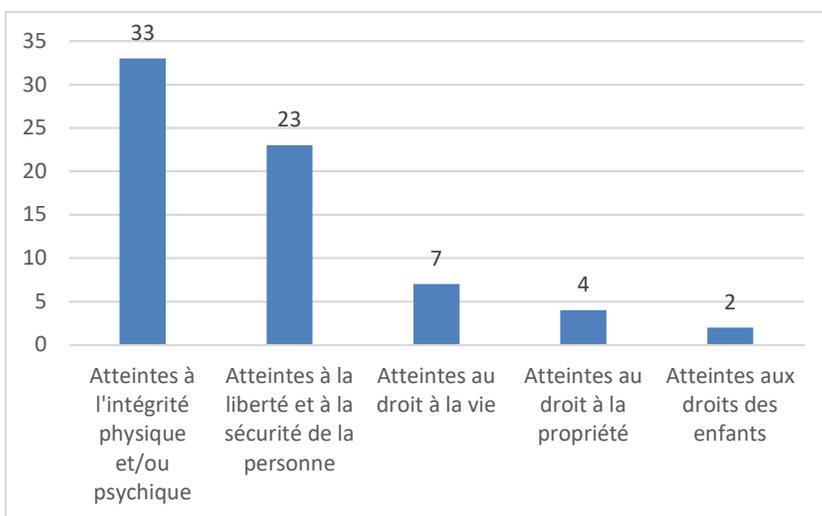
21% des incidents documentés sont des atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne. La région de Mopti enregistre le plus grand nombre de cas (96% ; 23 incidents), principalement dans les communes de Dangol-Bore et Hombori (cercle de Douentza). La région de Gao (4% ; 1) se trouve en seconde position.

III. Tendances par région

De manière plus claire encore que les mois précédents, la région la plus touchée est Mopti, avec plus de la moitié des incidents de protection qui s'y sont déroulés (60%). Elle est suivie de Gao (34%) et Tombouctou (6%). Aucun incident n'a pu être documenté dans les régions de Ségou (zone nouvellement couverte par les moniteurs avec certains aspects techniques à finaliser) et Kidal (un seul moniteur pour couvrir la région, avec des difficultés liées principalement aux distances et à la sécurité). Trois cercles ressortent particulièrement : Douentza (41 incidents), Gao (23) et Youwarou (12).

Concernant les rapports flash, les tendances observées sont similaires à celles des incidents documentés. La région de Mopti démontre une majorité d'incidents (51% ; 72 incidents), suivie de Ségou (22% ; 31 incidents), Gao (19% ; 27 incidents), Tombouctou (7% ; 10 incidents) et Kidal (1% ; 1 incident). Les cercles de Douentza (36), Niono (21), Bandiagara (20) et Gao (14) sont les plus touchés.

1) Région de Mopti



69 incidents ont été rapportés dans la région de Mopti, ce qui constitue une diminution de 8 cas par rapport au mois précédent.

Le profil des victimes des violations de droits humains fait état de 91% des incidents à l'encontre des résidents, 5% des PDI, 3% des PDI retournés et 1% des réfugiés.

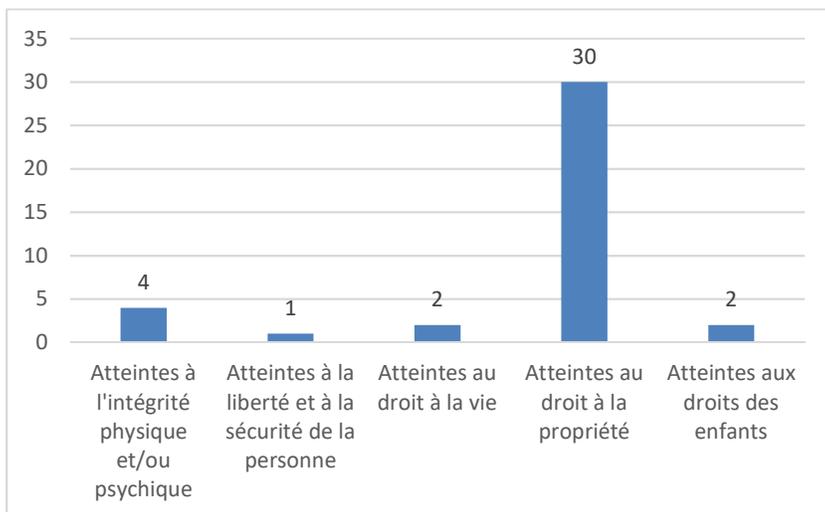
11 femmes et 10 enfants (4 filles et 6 garçons) ont été touchés par les violations, soit 30% des incidents enregistrés. Les atteintes concernées sont des coups et blessures (9), des menaces (5), des enlèvements (6) et des vols (1).

Les présumés auteurs sont constitués principalement de 67% de personnes armées non identifiées (pouvant appartenir à un groupe radical), 14% de membres du GSIM et 9% d'individus/civils. 3 incidents relèveraient des forces armées maliennes.

39% des incidents ont eu lieu dans la forêt, 25% au domicile de la victime, 19% au centre-ville/village et 7% au marché. Les autres lieux mentionnés sont les centres médicaux, les points d'eau, les écoles et les champs.

La région de Mopti reste principalement touchée par des enlèvements (22), des menaces (17) et des coups et blessures (15). Néanmoins, les atteintes au droit à la vie ont connu une baisse notable (7 cas relevés au mois de décembre contre 21 au mois de novembre). Il s'agit d'atteintes ciblant des personnes, dans un contexte de conflits intercommunautaires et avec une forte présence de groupes radicaux et de milices d'autodéfenses. Alors que les premiers sont de plus en plus actifs dans les zones forestières du centre, qui servent de base arrière à leurs actions, les deuxièmes sont présents sur les axes routiers (notamment vers Bandiagara et Bankass) où ils dressent des check-points limitant les déplacements de la population et des forces armées. Ces dernières sont également la cible des manifestations de femmes et d'enfants qui empêchent leur accès à certaines zones. Par ailleurs, de nombreux mouvements de populations ont été observés durant le mois, de manière préventive suite à des menaces ou de manière réactive suite à des attaques de village.

2) Région de Gao



39 incidents ont été rapportés dans la région de Gao, ce qui constitue une diminution de 6 cas par rapport au mois précédent.

Le profil des victimes des violations de droits humains fait état de 90% des incidents à l'encontre des résidents et 10% des PDI.

3 femmes et 1 enfant (1 garçon) ont été touchés par les violations, soit 10% des incidents enregistrés. Les atteintes concernées sont des coups et blessures (2) et des extorsions (2).

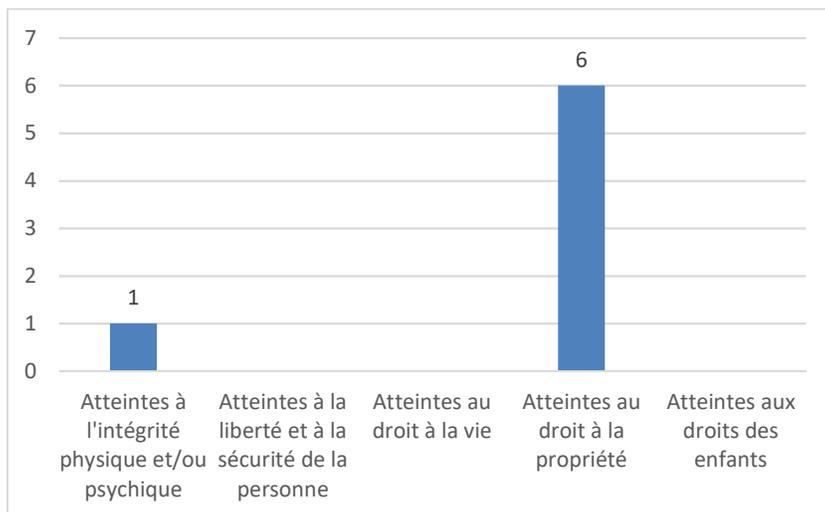
Les présumés auteurs sont constitués de 51% d'individus/civils et de 46% de

personnes armées non identifiées. 1 incident relèverait des forces armées françaises.

38% des incidents ont eu lieu dans la forêt, 23% au domicile de la victime, 13% au marché et 10% au centre-ville/village. Les autres lieux mentionnés sont les centres médicaux, les points d'eau et les écoles.

La région de Gao est principalement marquée par des extorsions (20) et des vols (9), fréquemment produits sur les axes routiers. Il s'agit d'atteintes ciblant des biens, liées à l'augmentation de la criminalité suite à la présence insuffisante des forces de l'ordre et de l'administration, la prolifération des armes et le financement des groupes armés. Par ailleurs, les mouvements de groupes radicaux se sont intensifiés, notamment à Ansongo et Ménaka, profitant du vide laissé par le repli tactique des forces armées maliennes depuis le mois de novembre.

3) Région de Tombouctou



7 incidents ont été rapportés dans la région de Tombouctou, ce qui constitue une diminution de 12 cas par rapport au mois précédent.

Le profil des victimes des violations de droits humains fait état de 100% des incidents à l'encontre des résidents.

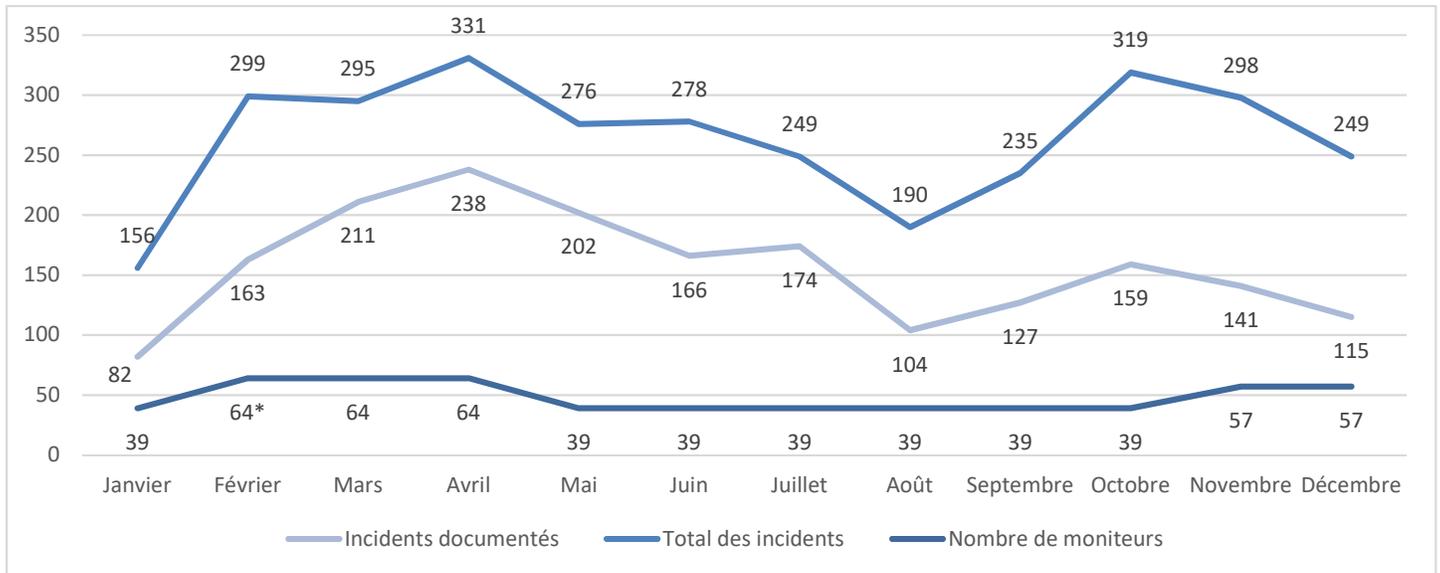
Il n'y a pas eu de femmes et d'enfants touchés par les violations.

Les présumés auteurs sont constitués de 71% de personnes armées non identifiées et de 29% d'individus/civils.

29% des incidents ont eu lieu dans la forêt et 29% au domicile de la victime. Les autres lieux mentionnés sont les points d'eau, les champs et le centre-ville/village.

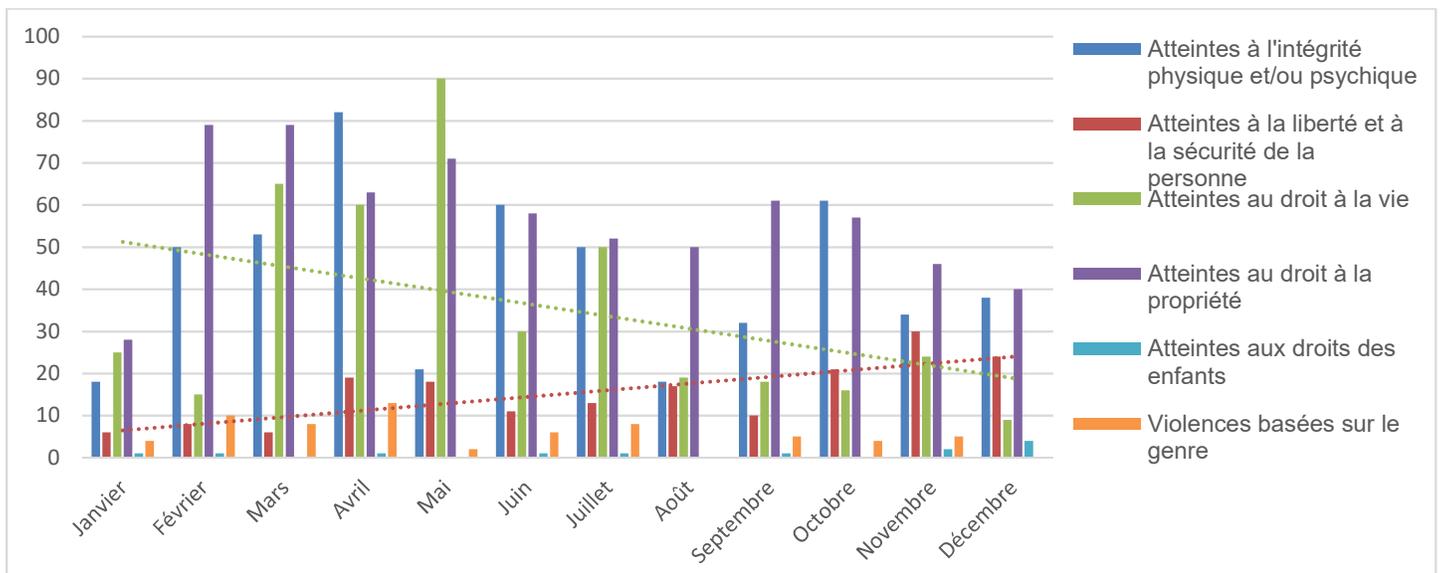
La région de Tombouctou continue d'observer une nette diminution des incidents, avec une prévalence des extorsions (4). Cette accalmie permet d'améliorer l'accès aux foires et marchés hebdomadaires pour la population, préalable à la reprise économique, malgré l'insécurité toujours présente. Néanmoins, la non-reprise des travaux sur les routes annoncés pour le 25 novembre par le gouvernement pourrait amener à une nouvelle vague de mécontentement et d'actions parmi les jeunes, qui sont fortement touchés par le désœuvrement.

IV. Incidents de protection de janvier à décembre 2019



Depuis le mois de novembre, une baisse des incidents peut être observée, sans toutefois atteindre les creux identifiés lors de la saison des pluies. Cette baisse est surtout constatée dans la région de Tombouctou, où la situation s'est nettement améliorée suite aux patrouilles de sécurisation conjointes des groupes armés signataires. Néanmoins, la situation générale reste critique, particulièrement dans le Liptako-Gourma (zone dite des trois frontières), avec des attaques de grande intensité au Niger et au Burkina Faso voisins. Par ailleurs, bien que le nombre de moniteurs n'ait pas diminué, le ralentissement général lié à la période de fin d'année peut également expliquer une partie de cette tendance pour le mois de décembre.

V. Comparaison des typologies d'incidents de janvier à décembre 2019



Tout au long de l'année, les atteintes au droit à la propriété (principalement des vols et des extorsions), les atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique (principalement des coups et blessures ainsi que des menaces) et les atteintes au droit à la vie ont été les plus enregistrées. Ces dernières ont diminué dans les derniers mois, à l'inverse des atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne (principalement des enlèvements). En effet, de plus en plus d'enlèvements de personnalités locales, contre rançon ou pour dissuader des personnes de collaborer avec les autorités ont été rapportés.

VI. Activités de sensibilisation

38 séances de sensibilisations ont été réalisées dans les régions de Tombouctou (17), Mopti (16) et Gao (5) dont 25 sur les VBG, 12 sur la cohésion sociale et 1 sur les droits humains.

Ces séances de sensibilisation ont atteint 842 personnes dont 369 hommes et 473 femmes, à savoir :

- 574 personnes sur les VBG ;
- 248 personnes sur la cohésion sociale ;
- 20 personnes sur les droits humains.

VII. Référencements

7 femmes, 1 homme et 5 enfants (2 filles et 3 garçons) ont bénéficié de référencement vers les acteurs de prise en charge dans les régions de Mopti, Gao et Ségou. De plus, 30 ménages déplacés ont été référés à l'ONG YAGTU à Douentza (Mopti) pour une assistance économique, parmi lesquels 18 enfants ont été référés à l'ONG NRC pour leur documentation.

Région	Cercle	Nombre de personnes	Violation	Acteur sollicité	Assistance sollicitée
Mopti	Douentza	1 femme (42 ans)	Violence psychologique	UNFPA	Psychosocial
	Djenné	1 garçon (16)	Menace	One Stop Center	Psychosocial
Gao	Gao	1 femme (27)	Coups et blessures	CSREF	Médical
		1 fille (8)	Viol	Gendarmerie	Légal
		1 femme (27)	Viol	Chef coutumier	Légal
	Ansongo	1 femme (20)	Viol	CSREF	Médical
Ségou	San	1 femme (31)	Viol	CSREF	Médical
	Ségou	1 femme (26)	Coups et blessures	CSREF	Médical
	Niono	1 garçon (1)	Meurtre	Gendarmerie	Légal
		1 femme (32)	Coups et blessures	CSCOM	Médical
		1 homme (61)	Extorsion	Autorités	Légal
		1 garçon (7)	Extorsion	Autorités	Légal
Bamako	1 fille (17)	Agression sexuelle	CSREF	Médical	

VIII. Recommandations

Renforcer les activités de sensibilisation sur la cohésion sociale, les droits humains et les violences basées sur le genre.

Poursuivre la mise en œuvre d'activités de relance économique à l'endroit des jeunes et des femmes.

Continuer la formation des leaders religieux sur la prévention de l'extrémisme violent.

Poursuivre la lutte contre la prolifération des armes légères et de guerre ainsi que des engins explosifs improvisés.

Continuer la sensibilisation/éducation des populations sur les risques liés aux REG et EEI.

Poursuivre les actions de recherche et de sanction contre les présumés auteurs de violations de droits humains.

Poursuivre la sensibilisation des groupes radicaux et des milices d'autodéfense au respect des textes de droit en matière de conflit et à la protection des femmes et des enfants.

Continuer le renforcement de la présence des FAMa et le désarmement des milices d'autodéfense.

Renforcer les patrouilles de sécurisation sur les axes routiers et dans les villes.

Encourager et favoriser le redéploiement des autorités dans les zones où elles sont absentes.

Faire du plaidoyer pour augmenter la disponibilité des services de prise en charge étatiques, coutumiers et liés des organisations.

Assurer le suivi des mouvements de population et l'enregistrement des personnes en continu.

Déployer des évaluations rapides de protection lors de déplacements pour connaître les besoins et coordonner la réponse.

Intensifier les efforts pour améliorer l'accès aux populations dans certaines zones.

IX. Conclusion

Bien qu'une baisse des incidents soit observée depuis le mois de novembre, l'environnement sécuritaire et de protection des populations civiles reste instable, marqué par de nombreuses violations des droits humains ainsi que des attaques contre les écoles, les centres de santé et les infrastructures. De nombreux facteurs contribuent à cette instabilité, dont l'absence des forces de l'ordre et de l'administration dans certaines localités, la prolifération des armes légères et de guerre, la présence et les mouvements des groupes armés (y compris les groupes radicaux et les milices d'autodéfense), le développement de l'extrémisme violent, les conflits intercommunautaires, la situation socio-économique morose (y compris le chômage des jeunes), les troubles sociaux et la lenteur de la mise en œuvre de l'Accord d'Alger (y compris le report de la réunion du Comité de suivi par l'Algérie) amenant à une certaine lassitude et perte de confiance de la population.

Finalement, le mois de décembre a vu se tenir le Dialogue National Inclusif du 14 au 22, suite à trois mois de consultations régionales, dans un but de coupler démarche politique et réponse militaire. Un large boycott de l'opposition a été observé, estimant que les conditions n'étaient pas réunies pour une réussite de l'événement. Néanmoins, les groupes armés de la CMA et de la Plateforme ont participé, après avoir reçu l'assurance écrite que l'Accord d'Alger n'y serait pas modifié. Regroupées autour des trois thèmes (gouvernance ; paix, sécurité et politique institutionnelle ; économie et finances), de nombreuses actions ont été retenues, dont plusieurs pourraient avoir une incidence sur l'évolution de l'environnement de protection (dont la dissolution des milices, le dialogue avec Amadou Kouffa et Iyad Ag Ghali, la relecture de l'Accord, l'adoption de textes sur la protection des populations vulnérables en temps de conflit).

X. Annexes

Annexe 1 : Catégories et types d'incidents de protection par région, cercle, commune et tranche d'âge

Region	Cercle	Commune	Catégorie d'incident	Type d'incident	Adulte		Enfant		Total	
					F	H	F	H		
Gao	Ansongo	Bourra	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion	1	2			3	
		Ouattagouna	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		1			1	
		Talataye	Atteintes au droit à la propriété	Vol		1			1	
	Ansongo Total					1	7		8	
	Bourem	Bourem	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		1			1	
		Tarkint	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures		1			1	
		Temera	Atteintes au droit à la propriété	Vol		1			1	
	Bourem Total						3		3	
	Gao	Anchawadi		Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement		1			1
				Atteintes au droit à la propriété	Atteintes aux propriétés publiques et privées mobilières et immobilières		1			1
				Atteintes au droit à la vie	Extorsion		1			1
				Atteintes au droit des enfants	Meurtre		1			1
				Attaques/occupation contre les écoles et les hôpitaux par les forces armées et groupes armées			1			1
		Gabero	Gao	Atteintes au droit des enfants	Attaques/occupation contre les écoles et les hôpitaux par les forces armées et groupes armées			1		1
				Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures	1				1
		Gounzoureye	N tilit	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion	1				1
				Atteintes au droit à la vie	Vol		6			6
				Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Assassinat		1			1
				Atteintes au droit à la propriété	Coups et blessures				1	1
		Soni Ali Ber	Tiilemsi	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		1			1
				Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures		1			1
				Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		1			1
	Gao Total					2	20	1	23	
Menaka	Menaka	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		4			4		
			Vol		1			1		
Menaka Total						5		5		
Gao Total					3	35	1	39		
Mopti	Bandiagara	Bandiagara	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures		2			2	
	Bandiagara Total					2			2	
	Bankass	Bankass	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures	2	1			3	
	Bankass Total					2	1		3	
	Djenne	Nema Badeya Kafo	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Menace	1			1	2	
	Djenne Total					1		1	2	
	Douentza	Dangol Bore	Dianvely	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement		8		3	11
				Atteintes au droit à la propriété	Vol	1				1
Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique				Coups et blessures		2			2	
Douentza		Hombori	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement		1			1	
			Atteintes au droit à la vie	Assassinat		1			1	
			Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Menace		1			1	
			Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Arrestations illégales		1			1	
		Atteintes au droit à la propriété	Enlèvement		4			4		
			Extorsion		1			1		

		Korarou	Atteintes au droit à la vie	Vol	1			1
			Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Assassinat	1			1
				Coups et blessures		1		1
				Disparition forcée			2	2
				Menace			7	7
		Mondoro	Atteintes au droit à la vie	Assassinat	1			1
			Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Menace	1	1		2
			Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement	1			1
			Atteintes au droit à la vie	Meurtre	1			1
				Enlèvements par les forces armées et groupes armées			1	1
			Atteintes au droit des enfants		1			1
		Douentza Total			2	35	4	41
	Koro	Dioungani	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement	2		1	3
			Atteintes au droit à la vie	Assassinat		3		3
		Koro	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures			1	1
		Koro Total			2	3	1	7
	Mopti	Korombana	Atteintes au droit des enfants	Enlèvements par les forces armées et groupes armées			1	1
		Sio	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures			1	1
		Mopti Total			2			2
	Youwarou	Deboye	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures			3	3
			Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement			1	1
		Farimake	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures	2			2
		Youwarou	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Menace	2	3		5
			Atteintes au droit à la propriété	Atteintes aux propriétés publiques et privées mobilières et immobilières			1	1
		Youwarou Total			4	5	3	12
	Mopti Total				11	48	4	69
Tombouctou	Dire	Dire	Atteintes au droit à la propriété	Vol			1	1
	Dire Total						1	1
	Goundam	Douekire	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion			1	1
	Goundam Total						1	1
	Gourma-rharous	Hamzakoma	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion			1	1
	Gourma-rharous Total						1	1
	Niafunke	Lere	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures			1	1
	Niafunke Total						1	1
	Tombouctou	Alafia	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion			1	1
		Salam	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion			1	1
		Tombouctou	Atteintes au droit à la propriété	Vol			1	1
	Tombouctou Total						3	3
	Tombouctou Total						7	7
	Grand Total				14	90	4	115

Annexe 2 : Répartition des rapports flash par cercle

A. Droit à la vie : Assassinat, Meurtre.

B. Atteintes à l'intégrité physique ou psychique : Disparition forcée, Torture, Coups et blessure, Menace.

C. Atteinte à la liberté et à la sécurité de la personne : Arrestation illégale, Séquestration de personnes, Prise d'otage, Enlèvement, Traite, Servitude.

D. Droit à la propriété : Extorsion, Occupation illicite des biens, Atteintes aux propriétés publiques et privées, mobilières et immobilières, Pillage, Incendie volontaire, Taxes illégales, Vol.

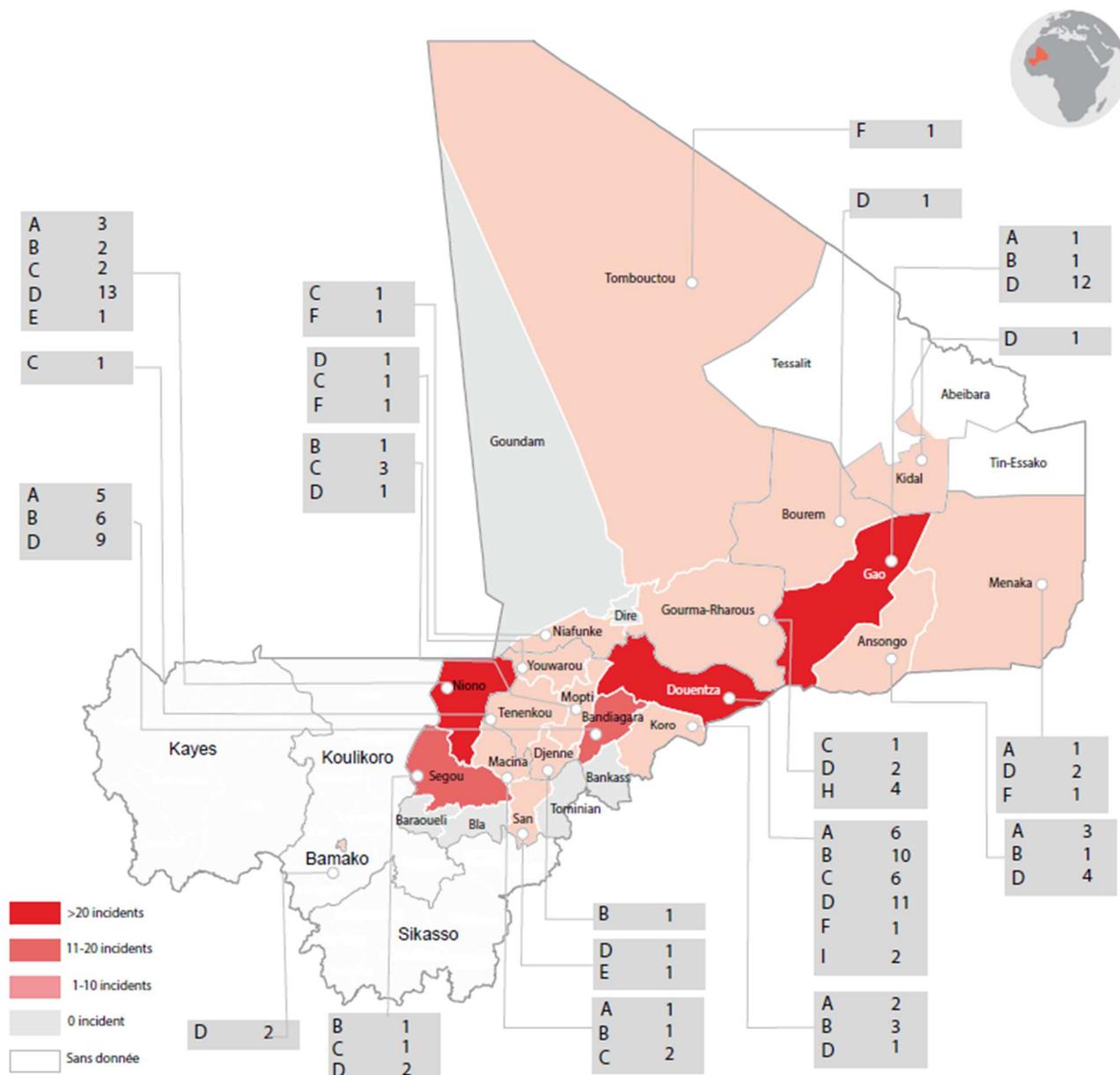
E. Violences basées sur le genre : Mariage précoce, Outrage public à la pudeur, Mutilation génitale féminine, Agression sexuelle, Harcèlement sexuel, Discrimination sociale et économique, Lévirat forcé, Violence psychologique, Pratique néfaste.

F. Violence sexuelle liée au conflit (MARA) : Viol, Esclavage sexuel, Prostitution forcée, Mariage forcé, Grossesse forcée, Autre grave forme de violence sexuelle.

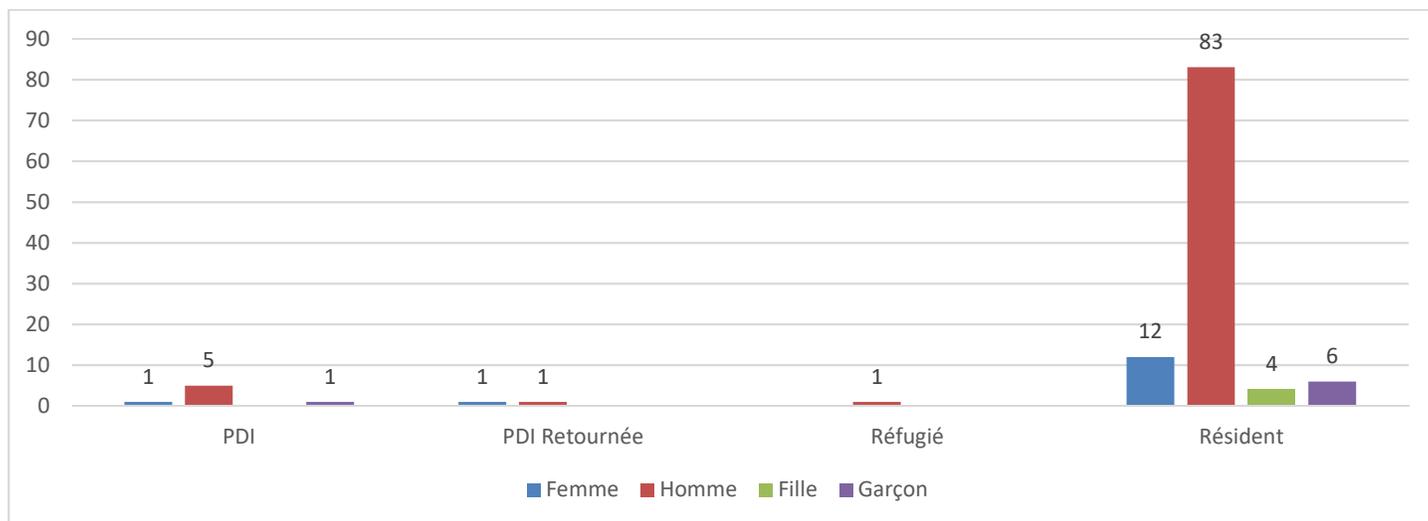
G. Atteintes aux droits des enfants : Exploitation économique d'un enfant, Mariage forcé d'un enfant, Violence et torture sur un enfant, Abus sexuel d'un enfant, Exploitation sexuelle d'un enfant, Trafic d'enfant.

H. Violations graves commises à l'encontre d'enfants (MRM): Recrutement et utilisation d'enfants par les forces armées ou groupes armés, Meurtre et mutilation d'enfants par les forces armées ou groupes armés, Viol et autre forme de violences sexuelles graves par les forces armées ou groupes armés, Enlèvement par les forces armées ou groupes armés, Attaque/occupation contre les écoles et les hopitaux par les forces armées groupes armés, Blocage ou refus de l'aide humanitaire à destination des enfants.

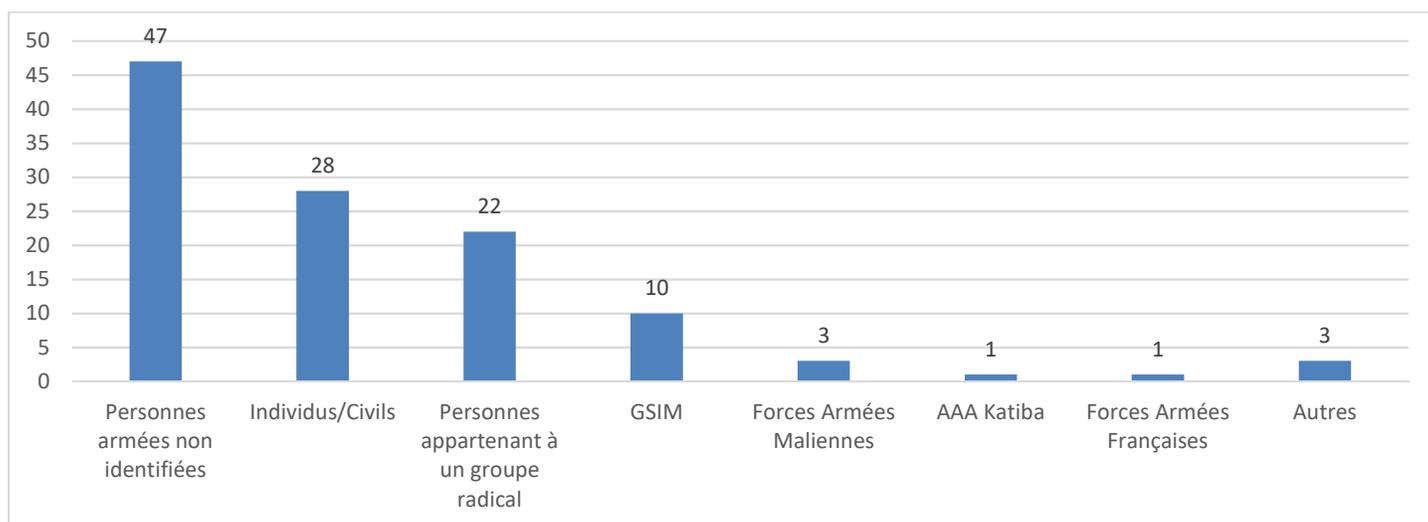
I. Mouvement de population : Mouvement de population forcé.



Annexe 3 : Victimes d'incidents de protection par statut et tranche d'âge



Annexe 4 : Présumés auteurs d'incidents de protection



Annexe 5 : Lieux d'incidents de protection

